



VILLE DE GIGNAC LA NERTHE

NOTICE

Etablissement d'une déclaration de perte

CARTE D'IDENTITÉ, PASSEPORT :

La déclaration de perte sera établie par la mairie, uniquement lors du dépôt du dossier complet dans nos services.

Télécharger l'imprimé CERFA N° 14011*01

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION :

Pour permettre de circuler, la déclaration de perte sera établie par la mairie pour un mois sur présentation d'une pièce d'identité avec photo

Télécharger l'imprimé CERFA N° 13753*02

PERMIS DE CONDUIRE

La déclaration de perte de permis de conduire doit être déposée directement en Préfecture des Bouches-du-Rhône :

Direction de la réglementation, Bureau de la circulation routière
66B Rue Saint-Sébastien 13259 MARSEILLE Cedex 06

Télécharger l'imprimé CERFA N° 14882*01

Etablissement d'une déclaration de vol

Toute déclaration de vol doit être établie par le Commissariat de Police ou la Gendarmerie



VILLE DE GIGNAC LA NERTHE
SERVICE POPULATION / CITOYENNETÉ
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

**PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR
AU DEPOT ET AU RETRAIT**

Perte / Vol personne MAJEURE

- 2 photos couleur identiques non découpées aux normes européennes
- Copie intégrale de l'acte de naissance de – de 3 mois ou passeport en cours de validité ou périmé depuis – de 2 ans
- **EN CAS DE PERTE** : Déclaration à compléter en mairie au dépôt du dossier + document d'identité avec photos (Permis de conduire, carte vitale, permis de chasser ...)
- **EN CAS DE VOL** : Déclaration accompagnée du procès-verbal délivrée par le commissariat de police ou la gendarmerie
- Timbre fiscal de 25 € (Trésor Public ou bureau de tabac)
- Justificatif de domicile de – de 3 mois
(EDF, Gaz, Téléphone fixe ou portable, Impôts, Assurance habitation...)
- Pour les personnes hébergées : Certificat d'hébergement signé par l'hébergeur + carte d'identité en cours de validité de l'hébergeur
- Livret de famille en cas d'utilisation du nom d'époux(se)
- Connaître les noms prénoms date et lieu de naissance des parents pour compléter la demande

CAS PARTICULIERS

- Personne sous TUTELLE : Jugement accompagné de la carte d'identité en cours de validité du représentant légal

**TOUS LES DOCUMENTS ORIGINAUX DOIVENT ETRE ACCOMPAGNÉS DE
LEURS PHOTOCOPIES**